

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 2 de 10

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7440-32-6	Titanium			80-95 %
	231-142-3		01-2119484878-14	
	Flam. Sol. 1; H228			
7429-90-5	poudre (stabilisée) d'aluminium			5-10 %
	231-072-3	013-002-00-1		
	Flam. Sol. 1, Water-react. 2; H228 H261			
7440-62-2	Vanadium			3-8 %
	231-171-1			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Appeler un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Sable sec. Agent extincteur D.

Moyens d'extinction inappropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse., Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au contact de l'air, les poussières peuvent former un mélange explosif. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 3 de 10

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Éviter la formation de poussière.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: travaux de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
Éviter la formation de poussière.

Pour le nettoyage

Éviter la formation de poussière.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13 Voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Utiliser un équipement de protection individuel
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Risque d'un coup de poussière. Air.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. À conserver au frais et au sec. Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Dispositifs avec aspiration locale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Santé publique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 4 de 10

8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	-	5		VME (8 h)	

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
7440-32-6	Titanium	
Eau douce		0,076 mg/l
Eau de mer		0,6 mg/l
Sédiment d'eau douce		600 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Ventilation technique du poste de travail

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Recommandation: z. B. Dermatril 740 (Fa. KCL)

Matériau approprié: Nitriles

Epaisseur du matériau des gants: 0,11 mm

période de latence: > 480 min

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Masque antipoussière FFP2 - FFP3

Protection contre les risques thermiques

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide, Poudres métalliques
Couleur:	gris argent
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	1650 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	3250 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 5 de 10

Inflammabilité:	Matière solide inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	493 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non applicable
Pression de vapeur:	non applicable
Densité (à 20 °C):	4,43 g/cm ³
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique
Dangers d'explosion

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Point de sublimation: Aucune donnée disponible

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Au contact de l'air, les poussières peuvent former un mélange explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Risque d'explosion en cas de: Forte chaleur

Matière solide inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 6 de 10

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

En cas d'incendie: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Matériau combustible

Acide.

Agents oxydants.

hydrocarbures halogénés

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, orale	>2000 mg/kg	Ratte	

ETAmél calculé

ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 7 de 10

Information supplémentaire

Aucune indication quant à la carcinogénéicité pour l'homme. Aucune indication relative à la mutagénéité des gamètes sur l'homme disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Titane: 1.582

Vanadium: 1.582 Source: EPI SUITE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes. Déchets inflammables

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 3089

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

POUDRE MÉTALLIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

4.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

4.1



Code de classement:

F3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 8 de 10

Dispositions spéciales: 552
Quantité limitée (LQ): 1 kg
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 40
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3089

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: POUDRE MÉTALLIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 4.1



Code de classement: F3
Dispositions spéciales: 552
Quantité limitée (LQ): 1 kg
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3089

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: METAL POWDER, FLAMMABLE, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: -
Quantité limitée (LQ): 1 kg
Quantité exceptée: E2
EmS: F-G, S-G

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3089

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: METAL POWDER, FLAMMABLE, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 4.1



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 9 de 10

Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	5 kg
Passenger LQ:	Y441
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	445
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	15 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	448
IATA-Quantité maximale (cargo):	50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Solides inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 40

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9, 11,12,13,15.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

rematitan® powder 15 - 45 µm

Date de révision: 29.01.2026

Code du produit: 100-145

Page 10 de 10

Abréviations et acronymes

Water-react: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Flam. Sol: Matière solide inflammable
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H228 Matière solide inflammable.
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)